Parmi ce qui avait été révélé du Coran, il y avait : {(Dix tétées bien établies qui entraînent l'interdiction)}. Puis, celles-ci furent abrogées par cinq tétées bien établies. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et salut) décéda alors que [ce verset concernant] les tétées continua à être lu [comme faisant partie] du Coran.

Il est relaté de 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) qu'elle a dit : « Parmi ce qui avait été révélé du Coran, il y avait : {(Dix tétées bien établies qui entraînent l'interdiction)}. Puis, celles-ci furent abrogées par cinq tétées bien établies. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et salut) décéda alors que [ce verset concernant] les tétées continua à être lu [comme faisant partie] du Coran. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Ce hadith explique qu'au tout début l'allaitement [qui rendait les bébés frères et sœurs de lait et interdisait ainsi le mariage entre eux] n'était considéré qu'à partir de dix tétées, et que c'est ce avec quoi était [initialement] descendu le Coran. Ensuite, son expression et son jugement furent abrogés et les tétées qui entraînaient l'interdiction furent réduites à cinq . Or, le Messager d'Allah (sur lui la paix et salut) est décédé alors que ce verset était toujours récité. Ceci est dû au fait que la révélation de l'abrogation vint si tard que certaines personnes n'en eurent pas connaissance. Ainsi, le verset abrogé était [encore] lu et considéré [par certains] comme faisant partie du Coran.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58176